



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE**

*Chambre d'Agriculture
de la Haute-Garonne*

*61, Allée de Brienne
BP 7044
31 069 TOULOUSE Cedex 7*

*Téléphone : 05 61 10 42 50
Fax : 05 61 23 45 98*

*www.agriculture31.com
accueil@agriculture31.com*

L'agriculture de Haute Garonne : une économie dynamique qui occupe le territoire et produit les paysages

La diversité des productions agricoles sur le département permet à la fois d'alimenter des circuits de distribution nationaux ou internationaux (blé dur, lait, viande, vin) et des circuits locaux ou de la vente directe (marchés de plein vent, ré-

seau des AMAP, ...). Cette diversité est permise par une grande variété de sols, de terroirs et des traditions locales conservées (veau fermier du Lauragais, ail violet de Cadours, vins de Fronton, fruits...).

	HAUTE-GARONNE
Superficie du département	635 743 ha
Nombre de communes	588
SAU 2005	346 035 ha
Nombre d'agriculteurs 2005	6 760
Population départementale 1999	1 046 244

Le secteur Lauragais en Haute Garonne : un territoire de grandes cultures majoritaires

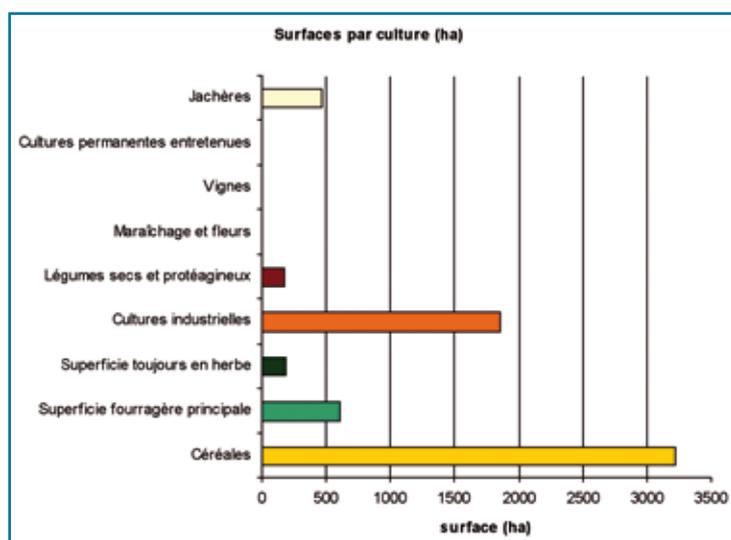
Le secteur du Lauragais bénéficie de potentialités agronomiques favorables aux grandes cultures : coteaux argilo-calcaires, vallées alluvionnaires (vallée du Girou : alluvions profondes).

La majorité des exploitations de la zone d'étude de la liaison Toulouse-Castres, sur la partie Haut-Garonnaise, est orientée sur la production de céréales. Des investissements et des travaux

réalisés par les collectivités et la profession agricole (remembrements, irrigation, drainage) ont permis une structuration cohérente et fonctionnelle des parcelles sur ce secteur à forte potentialité agronomique. Ainsi, la vallée du Girou peut-être considérée comme un des secteurs du Lauragais à très bon potentiel pour les cultures céréalières.



Les surfaces par culture sur les 8 communes de Haute Garonne concernées



D'après le dossier du débat public, 8 communes de Haute-Garonne se trouvent sur la zone concernée par le tracé éventuel :
Verfeil, St Pierre, Bourg Saint Bernard, Saussens, Francarville, Vendine, Loubens-Lauragais et Le Faget.

Sur ces 8 communes, 58 exploitations sont recensées en 2000, qui représentent un total de 100 emplois (UTA des exploitations) sur plus de 7000 ha de SAU.

Les principales cultures sont les céréales (Blé, orge...) et cultures industrielles (oléagineux : tournesol, colza, soja). Les exploitations d'élevage sont minoritaires sur ce secteur.

Le Projet Agricole Départemental : réduire de moitié la consommation d'espace agricole

En 2008, les acteurs du monde agricole ont proposé un projet de développement pour l'agriculture de Haute-Garonne. En plus des mesures pour le développement de l'économie agricole et des filières, ce projet prévoit une maîtrise de la perte de foncier agricole sur le département. En effet, les 15 dernières années ont vu la disparition, au profit de l'urbanisation ou des infrastructures principalement, de plus de 22 000 ha de Surfaces agricoles, soit une moyenne de 1500 ha/an. La pro-

fession agricole a décidé de mettre en œuvre tout ce qui lui est possible pour réduire de moitié ces pertes dans les 10 prochaines années. L'enjeu est primordial, il s'agit de préserver l'outil de travail principal des agriculteurs. La Chambre d'Agriculture agit, dans le cadre de sa mission consultative, mais aussi en tant que partenaire, pour que les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) prennent en compte l'activité agricole et endiguent la perte de surfaces agricoles.



Les enjeux de ce débat pour l'agriculture : permettre un développement harmonieux des territoires ruraux sans gaspiller l'espace agricole

La création d'infrastructures routières ou autoroutières entraîne inévitablement une consommation d'espace agricole.

Les questions qui se posent sont les suivantes :

1. Comment permettre un développement équilibré des territoires en préservant les potentialités agricoles ?

2. Comment éviter la déstructuration et le morcellement d'exploitations agricoles, éviter le déséquilibre des exploitations ?

3. Favoriser une agriculture de production et de proximité autour de la ville et pérenniser les espaces agricoles à forts potentiels.

4. Favoriser un tissu agro-alimentaire local, créateur d'emplois et de richesse sociale.

Les impacts possibles sur l'agriculture : des pertes directes et indirectes

Selon les hypothèses avancées dans le dossier du débat public, les impacts sur l'agriculture seront de deux ordres :

Une perte directe liée à l'emprise de l'autoroute ou 2x2 voies :

Sur ce point, l'aménagement progressif a un avantage par rapport à l'autoroute à l'horizon 2025.

Le dossier du débat précise en effet, pour l'horizon 2025 :

- **345 ha d'emprise** sur le futur tracé dès 2015 pour la mise en concession.
- 95 ha à l'horizon 2025, entre Castres et Puylaurens pour l'aménagement progressif, avec préservation, dans un premier temps, des cultures céréalières et terrains irrigués de la partie Ouest.

Hormis la perte d'espace, une infrastructure linéaire entraîne aussi une **déstructuration** de l'espace agricole : parcellaire éclaté, conditions de travail dégradées, exploitations scindées en 2,

obligation de traverser la 2x2 voies ou l'autoroute avec allongement des trajets, perte économique (carburants).

Une perte indirecte liée à la meilleure desserte des territoires qui peuvent avoir un développement non maîtrisé ou diffus.

Tout projet d'infrastructure entraîne un développement des territoires voisins. Autour des échangeurs, à proximité des voies, les espaces agricoles sont doublement impactés lorsque des zones d'activité ou du développement urbain sont implantés.

En Haute-Garonne, les 8 communes concernées par la liaison ont des terres agricoles à bon potentiel (vallées alluviales et terres irriguées) qui sont déjà soumises à de fortes pressions pour d'autres usages. L'autoroute (ou la 2x2 voies) accélérerait cette pression et cette consommation d'espace agricole.

En résumé, opportunités et risques du projet, quelle que soit la solution retenue, pour l'agriculture de Haute-Garonne :

Opportunités	Risques
<p>- Développement local : développement des filières agricoles locales et des circuits de distribution</p> <p>- Renforcer les circuits courts entre les matières premières, la transformation et les consommateurs.</p>	<p>- consommation directe de foncier : 345 ha (par mise en concession autoroutière).</p> <p>- utilisation des terres agricoles de la vallée du Girou : terres les plus riches d'un point de vue agronomique</p> <p>- déstructurations et fragilisation de l'économie agricole (exploitations directement touchées ou soumises à la pression foncière)</p> <p>- consommation indirecte supplémentaire de foncier par l'étalement urbain</p> <p>- non respect des pôles de développement de la Charte InterSCOT et des limites Urbain-Rural fixées par le PADD su SCOT Nord Toulousain.</p>



En conclusion,

La Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne soutient le développement économique équilibré des territoires. Elle est favorable à des moyens de transports efficaces et sécurisés, qui permettent de relier les territoires urbains et ruraux en prenant en compte les besoins et les moyens des populations.

Au regard des enjeux nationaux (Grenelle de l'environnement) et départementaux (Projet Agricole Départemental), la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne n'est pas favorable à la création d'une autoroute sur la vallée du Girou. Ce projet aurait pour conséquence une utilisation irrémédiable d'un espace agricole à très bon potentiel, pour des besoins qui à ce jour ne nous paraissent pas à la hauteur de cet enjeu. Toutefois, une deux fois deux voies, si elle s'avère indispensable, serait envisageable dans la mesure où son tracé éviterait la vallée du Girou.

Nous estimons qu'il faudrait au contraire étudier d'autres solutions pour cette liaison. Voici nos propositions pour l'achèvement de la liaison Toulouse-Castres:

- **Utilisation et sécurisation des voies existantes pour économiser l'espace agricole.**
- **Un choix de tracé le plus économe possible en espace agricole : éviter la vallée du Girou, étudier les autres possibilités de liaison (St Sulpice...), en lien avec les projets de SCOT des territoires concernés.**

Dans le cas de projets d'infrastructures qui impactent fortement les espaces agricoles tels que celui-ci, nous souhaitons que la Chambre d'Agriculture soit consultée en amont de la définition d'un tracé, pour bien mesurer les enjeux agricoles liés au projet :

- **Minimiser les impacts sur l'activité agricole et les exploitations : choix d'un tracé de moindre impact, réorganisations foncières, indemnisations, compensations**
- **Mettre en cohérence les projets de SCOT et PLU de part et d'autre des départements : gestion économe des sols, polarisation, transports...**
- **Maîtriser l'urbanisation et le développement aux abords de ces nouvelles voies de desserte.**

A l'heure où les enjeux planétaires nous sont rappelés (réchauffement climatique, coût du pétrole en hausse, disparition d'espèces animales et végétales, qualité de l'air menacée...), quelle agriculture répondra à ces enjeux ? Quels choix d'aménagement du territoire permettront à l'agriculture de subvenir aux besoins alimentaires ou énergétiques futurs ? Nous avons la modestie d'accepter de ne pouvoir donner de réponse définitive à ces questions...mais nous sommes certains d'une chose : toute surface agricole artificialisée ne revient jamais à sa vocation initiale de production.

